

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°312 DU VENDREDI 26 JANVIER 2024 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

GESTION DE LA TRANSITION GUINÉENNE

Le regard critique du juriste et analyste en géostratégie Ibrahim Kallo

P.3



Édito à vue d'Aigle

La presse guinéenne dans tous ses états

u moment où nous mettions sous presse, le secrétaire général du Syndicat des Professionnels de la Presse de Guinée (SPPG), Sékou Jamal Pendessa, qui avait appelé à manifester 18 janvier dernier dans le Grand Conakry pour protester contre la restriction de l'accès à Internet et les atteintes à la liberté de la presse, était placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Coronthie, en attendant l'ouverture de son procès. C'est suite à son audition par le juge d'instruction du Tribunal de première instance de Dixinn, le lundi 22 janvier 2024.... P.2

JOURNÉE MONDIALE DE L'ÉDUCATION

P.5



Dr Lamine Dioubaté, consultant pour la relance du système éducatif Guinéen, fait des recommandations

ACTEURS DU CADRE DU DIALOGUE

P.4



Oyé Béavogui désapprouve Lansana Kouyaté par rapport à une rencontre avec le président de la transition

VIOLATION DES LIBERTÉS FONDAMENTALES

P.6



Le FNDC invite ses militants à se tenir prêts (Billo Bah)

DETENTION DU SG DU SPPG

"Personne n'a le monopole du désordre dans un Etat" (Charles Wright) P.7

EMPLOYABILITE

La Guinée a désormais sa maison de formation professionnelle P.8

PRÉSUMÉ ENRICHISSEMENT ILLICITE

Le ministre Mamoudou Nagnalen Barry pose la première pierre de l'usine de traitement de caoutchouc à la SOGUIPAH P.2

Édito à vue d'aigle



La presse guinéenne dans tous ses états

Au moment où nous mettons sous presse, le secrétaire général du Syndicat des Professionnels de la Presse de Guinée (SPPG), Sékou Jamal Pendessa, qui avait appelé à manifester 18 janvier dernier dans le Grand Conakry pour protester contre la restriction de l'accès à Internet et les atteintes à la liberté de la presse, était placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Coronthie, en attendant l'ouverture de son procès. C'est suite à son audition par le juge d'instruction du Tribunal de première instance de Dixinn, le lundi 22 janvier 2024.

Un emprisonnement que désapprouvent tout naturellement ses avocats et ses collègues journalistes qui, depuis un

certain temps, dénoncent ce qu'ils considèrent comme une menace réelle sur la presse guinéenne. Ils citent entre autres le blocage de sites d'information, le brouillage des ondes ou encore la restriction de l'accès aux réseaux sociaux. Et de là à présenter la gouvernance CNRD comme la pire de la Guinée indépendante en matière de respect de la liberté de la presse, il y a un pas que certains ont déjà franchi avec empressement.

Mais pour les chauds partisans du CNRD, le président Mamadi Doumbouya est plutôt un grand ami de la presse. Ils n'hésitent pas à citer les actes posés à ce jour en faveur de cette corporation: nomination des journalistes ou communicants à des postes de responsabilité; mise à disposition des maisons de la presse à Conakry et dans les capitales régionales; augmentation du montant de la subvention annuelle accordée à la presse privée.

De l'avis général, aucun régime, fût-il de transition, n'a intérêt à se mettre à dos la presse qui est considérée à juste titre comme le 4ème pouvoir dans une démocratie. Il est à espérer vivement qu'entre les autorités de la transition CNRD et la presse nationale, il n'y aura jamais de divorce. Ce, dans l'intérêt de la Guinée et des Guinéens. La restriction de l'accès à Internet et les atteintes à la liberté de la presse ne contribueraient qu'à ternir l'image de la Guinée à l'international. Des diplomates non des moindres, en poste à Conakry, l'ont déjà fait savoir aux autorités de la transition, à travers le chef de la diplomatie. À méditer.

Kefina Diakité

AGRICULTURE Le ministre Mamoudou Nagnalen Barry pose la première pierre de l'usine de traitement de caoutchouc à la SOGUIPAH

Le vendredi 19 janvier 2024, selon le site Mediaguinee, le ministre de l'agriculture et de l'élevage, Mamoudou Nagnalen Barry, a procédé à la pose de la première pierre de l'usine de traitement de caoutchouc. Ce sera sur une superficie de 7400 mètres carrés avec une durée contractuelle de 12 mois.



«La stabilité, la normalisation et l'émergence de la SOGUIPAH ont été inscrites dans les priorités du gouvernement. Vous avez remarqué que l'ambition du chef de l'État va au-delà des ambitions traditionnelles que nous avons dans ce pays. On devait faire une nouvelle unité industrielle de deux à trois tonnes à l'heure, mais aujourd'hui, avec la vision du chef de l'État basée sur les conseils éclairés de la direction générale de la SOGUIPAH, nous sommes allés plutôt à une ligne de 6 tonnes à l'heure. Le projet a été changé dans sa dimension pour ajouter la construction d'un hangar qui coûte à peu près le même montant que la ligne elle-même. Ça fait deux décennies, que ce projet est dans les tiroirs des bureaux. Mais la concrétisation commence aujourd'hui. Donc ce n'est plus la promesse, mais c'est du concret que nous avons à la SOGUIPAH. Nous voulons une SOGUIPAH

normale. Une société normale, c'est celle qui paye ses factures, qui respecte ses engagements et cela se concrétise au niveau de la SOGUIPAH» a déclaré le ministre de l'agriculture et de l'élevage.

«Le président a instruit de tout faire que les factures fraîches soient payées, dans un délai raisonnable pour soustraire des planteurs à la vente de perte de leur production. Les anciennes factures appartiennent aux personnes qui ont entretenu le système fafa. Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas les payer. Les dispositions sont donc en train d'être prises», a indiqué Mamoudou Nagnalen Barry.

Mamadou Saidou



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018 - Siège : Hamdaye 2 Commune de Ratoma, Sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com - tél. (+224) 621935388

Administrateur Général & Directeur de Publication

Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité
Tél. +224 621935388 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Rédacteur en Chef

Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction

Sammuel M'Bemba

Comité de Rédaction

Ali Badara Condé, Sammuel M'Bemba, Samory Kéita, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Mamadou Saidou Barry, Mohamed Lamine Camara, Sékou Condé

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement,

Annonces et Pub

Mohamed Lamine Camara
654 75 56 50

Imprimeur

Arbaba Barry
628463493

Imprimerie

Le Scribe

Distribution

L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page

Mohamed Lamine Camara

Edité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

GESTION DE LA TRANSITION GUINÉENNE

Le regard critique du juriste et analyste en géostratégie Ibrahim Kallo

Ibrahim KALLO, est juriste, analyste en Géostratégie, et Expert international en Aide Humanitaire et Développement, Gestion Stratégique, Leadership et Culture et développement de l'organisation. Dans une tribune publiée dans la presse, il jette un regard critique sur la gestion de la transition guinéenne.

«L'euphorie suscitée par la prise du pouvoir du colonel Mamadi Doumbouya, le 5 septembre 2021, s'est estompée. Le Comité national de rassemblement pour le développement (CNRD) et ses relais civils se sont écartés de la mission traditionnelle d'un régime d'exception. Ils s'engouffrent de plus en plus dans une gouvernance digne d'un régime totalitaire, plutôt que de s'occuper des impératifs de retour à l'ordre constitutionnel dans le délai imparti.

Régimes autoritaires vs régimes démocratiques

L'organisation des pouvoirs publics s'articule autour de deux notions doctrinales : les régimes libéraux et les régimes socialistes-communistes. Les premiers se caractérisent par la reconnaissance des libertés publiques, le respect de la pluralité d'opinions, de courants, ainsi que la mise en place d'un système de contrôle et d'équilibre des pouvoirs. Ce sont des régimes qualifiés de démocratiques. Même s'il faut mettre le bémol sur certains régimes totalitaires qui se proclament libéraux. Ce qui est une exception.

A contrario, les seconds, apparus avant et pendant la Première Guerre mondiale, dans des pays comme l'Allemagne Nazi et l'Union Soviétique sous la révolution bolchevique de Staline, se distinguent par le dirigisme et le centralisme incarnés par un parti unique et l'hégémonie de son chef. Le totalitarisme qui s'illustre dans des pratiques politiques absolutistes est l'une des pires formes de ce type de régimes. Lequel, en plus des pratiques liberticides, dénature l'ordre politique, promeut un dogme intangible et embrigade la vie politique du pays, qualifiant toute opinion divergente de dissidence.

Pour sa part, la Guinée est



à régime démocratique. Son histoire est certes marquée par des soubresauts et des épreuves douloureuses dans sa marche vers l'enracinement de la démocratie et de l'état de droit. Qu'à cela ne tienne, le pays a toujours fait montre de résilience et de sursaut patriotique dans son cheminement et son choix du système démocratique libéral. Il en est de même de la défense des acquis qui en découlent, au prix d'innombrables sacrifices.

A observer la gestion actuelle de la transition, l'on est en droit de se demander si celle-ci n'est pas en train de vaciller ? La transition est-elle un alibi pour assujettir les citoyens ? Devrait-on craindre que ce régime transitoire vire au totalitarisme ? A ces questions, nous entendons faire un décryptage des faits susceptibles de conduire cette transition, droit dans le mur. Nous prodiguerons aussi quelques conseils aux autorités actuelles.

Ignorance ou supercherie ?

Le CNRD totalise quinze mois de pilotage flou sans démarrage du compte à rebours de la transition. Depuis l'élaboration du

chronogramme adopté de commun accord avec la CEDEAO, un an s'est écoulé. Les militaires au pouvoir n'ont posé aucun acte concret pour l'organisation des différentes élections en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel. La junte multiplie plutôt des lancements tous azimuts de chantiers dévolus à un gouvernement élu. Après un cumul de vingt-sept mois de règne sans partage. Et cela, sur fond de méthodes dilatoires et de politique de l'autruche, surfant, entre autres, sur la fragilité de la sociologie politique tout comme sur la crise de moralité de l'élite du pays. Il use des subterfuges pour prolonger la durée de la transition, à travers des actes et des communications populistes susceptibles de favoriser l'endormissement d'un peuple trop crédule. Un glissement de l'Accord dynamique avec la CEDEAO ne serait qu'une suite logique de la démarche rusée des autorités.

Pensée unique, culte de personnalité

Outre le fait que la Charte de la transition et le dialogue inter-guinéen n'ont bénéficié véritablement de la

participation et/ou adhésion des plus représentatifs partis politiques et des principales entités de la société guinéenne, la junte régente tous les leviers du pouvoir de la transition. Elle déroule son agenda de façon unilatérale, en dépit d'incessants plaidoyers et interpellations pour un dialogue sincère et inclusif, faits par les principaux leaders des Forces vives de la Nation et la CEDEAO. Des cris de cœur qui tombent dans des oreilles de sourd. Au grand dam du consensus qui devrait caractériser un régime d'exception, dépourvu de légitimité.

Dans le même ordre d'idée, le chef de la junte, usant du monopole des pouvoirs exorbitants de nomination et de révocation dans l'administration publique, se plait dans le nihilisme. Cette pratique tend à faire et défaire tout, au nom d'une prétendue refondation sans mandat et au mépris du principe de continuité de l'État. Par crainte ou narcissisme, des fonctionnaires et des citoyens rivalisent de démagogie, se rabaisant dans la culture du flonflon du chef. Rien qu'à voir les rues de Conakry et de l'intérieur du pays, inondées

d'effigies du chef et le flot des chansons et autres louanges diffusés à longueur de journées sur les médias d'État, on se rend compte que ceux qui s'étaient engagés à mettre fin au culte de personnalité ont emboîté le pas à leurs prédécesseurs. Ce qui en dit long sur le mythe qui entoure l'homme qui se veut providentiel.

Terreur et répression

Les forces de défense et de sécurité guinéennes se montrent impitoyables à la moindre revendication des citoyens vis-à-vis de la gestion de la transition. Pourtant, ceux-ci n'exercent que leurs droits reconnus par la Charte de la transition et les traités internationaux auxquels la Guinée est partie. En deux ans de transition, les ONG de défense de droits de l'homme ont dénombré une trentaine de morts et une centaine de blessés à la suite des répressions perpétrées par les forces de l'ordre contre des manifestants. Dans ce contexte, les militants prodémocratie sont traqués, arrêtés et brutalisés arbitrairement. Le cas des leaders du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), arrêtés brutalement en juillet 2022 en conférence de presse, en est une parfaite illustration.

Dans le même registre, les internautes ont vu, dans une vidéo virale, les militaires qui violentent des citoyens en haute banlieue de Conakry. Ces victimes seraient soupçonnées de complicité de l'évasion à la Maison centrale de Conakry de certains accusés du procès des événements du 28 septembre 2009. L'espace de débats politiques s'est considérablement rétréci. Ceux qui portent un narratif contraire au discours officiel ont l'épée de Damoclès au-dessus de leur tête. La militarisation de certains quartiers de Conakry et

Oyé Béavogui désapprouve Lansana Kouyaté par rapport à une rencontre avec le Président de la Transition

La suspension des activités des facilitatrices au sein du cadre de dialogue inter-guinéen, fait des grincements des dents dans l'opinion. Depuis le recul de l'équipe de Docteur Makalé Traoré, des acteurs sociopolitiques hostiles à la junte au pouvoir continuent de dénoncer une dictature des autorités de la transition qui refusent de prendre en compte les résolutions dudit cadre. Suite à cela, la méfiance et le doute commencent à gagner du terrain.



acteurs, je pense que c'est par ego ils ont créé cela. S'il y a division, c'est à leur niveau.

L'Aigleinfos : Est-ce que vous êtes prêt à répondre à une invitation du président ou du Premier ministre pour discuter de ce cadre si l'occasion se présente ?

Oyé Béavogui : Ce n'est pas une question d'occasion. Nous nous avons une démarche et tout ce que nous faisons c'est avec les facilitatrices. Et s'il doit y avoir des rencontres, ça commence par les facilitatrices et maintenant si on doit rencontrer le président ou premier ministre, cela dépend des formalités qu'elles fixeront. Pour moi si on écarte les facilitatrices pour essayer de rencontrer les autorités, c'est peut-être possible parce que les facilitatrices elles-mêmes ont violé la méthodologie dudit cadre.

L'Aigleinfos : Et si ça doit passer par elles, est-ce que vous serez prêt à répondre à l'invitation ?

Oyé Béavogui : Tant que la méthodologie n'est pas respectée, il n'est pas question que nous on s'associe à une telle initiative. Nous, tout ce que nous faisons comme déclarations, conférences, ... la copie est toujours remise à la porte-parole des facilitatrices et c'est elle qui remonte au premier ministre et le premier ministre remonte au président, et nous nous respectons la méthodologie. Le plus important est que nos messages passent.

L'Aigleinfos : Merci à vous le Camarade Secrétaire Général du PDG-RDA et membre de la Convergence des Acteurs Sociopolitiques engagés dans le cadre de dialogue.

Oyé Béavogui : C'est moi qui vous remercie !

ENTRETIEN REALISE PAR
SAMUEL DEMBA. D

autres villes en province persiste. Ce climat de terreur explique, en partie, l'exil de certains acteurs politiques et de la société civile.

Conformément aux engagements internationaux de la Guinée, la Charte de la transition garantit aux citoyens les droits fondamentaux : liberté de pensée, de conscience, de culte, d'association, d'expression, d'aller et de venir, le droit à l'information et au travail... Du coup, l'interdiction systématique des manifestations sur les voies publiques et le brouillage et/ou l'inaccessibilité de certains médias audiovisuels et en ligne (sans explication depuis plusieurs mois) constituent de graves violations des droits humains. La restriction prolongée des réseaux sociaux, le retrait de certaines radios et télévisions privées du bouquet Canal+, attestent de la volonté de faire main basse sur tous les moyens de communication de masse, de l'emprise sur la gestion de la vie publique sous la transition.

Instrumentalisation de la justice

L'instrumentalisation de la justice s'accroît notamment à travers le parquet spécial près la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), qui est entièrement, comme d'autres parquets, à la solde du ministre de la Justice. Cette Cour donne l'impression qu'elle a pour objectif de s'attaquer systématiquement aux redoutables adversaires politiques. Les Guinéens observent cela, sans être dupes. Ils voient la différence de traitement entre ceux qui sont opposés à la gestion unilatérale du pays et ceux qui caressent la junte dans le sens du poil. Dès lors, l'enquête judiciaire contre de nombreux dignitaires du régime déchu s'enlise depuis près de deux ans, sans aucune preuve matérielle contre eux. Les intéressés croupissent en prison, au mépris du principe sacro-saint selon lequel « la liberté est la règle et la détention, l'exception ». Dans la même veine, l'action publique s'acharne sélectivement contre d'autres hommes politiques dans des dossiers montés de toutes pièces.

L'obstination avec laquelle le régime de transition tente d'écarter les opposants politiques démontre qu'il ne mesure pas les risques.

Conseils aux autorités de la transition

L'union fait la force, la discorde expose à la défaite. C'est pourquoi, je demande au Président de la transition de prendre conscience des risques que représente la méfiance entre lui et ses frères et sœurs des Forces vives de la Nation. Cette divergence est consécutive à l'absence de dialogue crédible dans le cadre de la gestion de la transition, des stratagèmes d'humiliation, d'affliction et de harcèlement judiciaire ciblant certains acteurs de la classe politique et de la société civile. Ce qui laisse apparaître, s'il en était besoin, la volonté du pouvoir d'exclure des hommes politiques d'envergure du futur processus électoral.

Or, envisager un tel scénario, en dehors de toute compétition électorale, c'est se méprendre que l'écrasante majorité de la population guinéenne constitue l'encrage populaire des intéressés. Cette majorité se verra priver de ses droits naturels d'élire ses dirigeants. Dire qu'une telle démarche est conflictogène relève de l'euphémisme.

Le pays traverse actuellement une crise multidimensionnelle. L'ambition ou l'intrigue fait craindre une défaite qui ternirait la renommée du chef. La victoire obtenue par la violence est pire qu'une défaite, car évanescence. Mieux vaut faire preuve de hauteur d'esprit, en sortant de la captation, de l'intransigeance et du forcing qui pourraient être contreproductifs pour la paix et la stabilité du pays. Aller à contre-courant des engagements de départ exposerait le gouvernement en général et le président de la transition en particulier à une situation peu enviable. Comme dit un vieil adage de chez-nous : « Quand on ne maîtrise pas la direction du vent, il faut arrêter de jouer avec la poudre du piment ». « La victoire a cent pères, la défaite est orpheline ».

Que Dieu bénisse la Guinée !», a écrit

Ibrahim KALLO.

Mamadou Saidou

Le président du Parti de l'Espoir pour le Développement (PEDN) s'est exprimé sur ce sujet dans la soirée du dimanche 21 janvier 2024, à l'issue de la septième conférence de la Convergence des Acteurs et Faïtières de la Société Civile. Dans sa communication, l'ancien Premier ministre a laissé entendre que des démarches sont en cours pour la relance de ce cadre de dialogue.

Le Secrétaire Général par Intérim du PDG-RDA que nous avons eu au téléphone dont la coalition est partie prenante de ce cadre, est tout à fait surpris d'apprendre cette information de la part de l'ancien diplomate. Oyé Béavogui souhaite désormais que le leader du PEDN s'abstienne de parler au nom du cadre de dialogue.

L'Aigleinfos : Au sortir d'une rencontre qui s'est tenue le dimanche 21 janvier 2024 entre les Coalitions des Partis Politiques et Faïtières de la Société Civile, Lansana Kouyaté, Président du PEDN a annoncé que très prochainement il y aura une rencontre entre le Président de la transition et les acteurs ayant pris part au cadre de dialogue. Est-ce

que vous êtes informé de cela ?

Oyé Béavogui : Il faut qu'il (Lansana Kouyaté) faille faire une précision parce que pour nous, il ne peut pas répondre légalement au nom du cadre de dialogue. La toute première entité qui est née de ce cadre c'est la Convergence des Acteurs Sociopolitiques engagés dans le cadre de dialogue. C'est suite à cette initiative qu'ils ont créé leur coalition. Loin d'une concurrence, il ne peut pas engager tout le monde. Si quelqu'un doit parler au nom de ce cadre de dialogue, c'est bien entendu la Convergence des Acteurs Sociopolitiques qui regroupe une vingtaine de structures et coalitions comme le CNOCGS, la MAOG. Donc ils sont libres de tenir leur conférence mais qu'ils arrêtent de parler au nom du cadre de dialogue.

L'Aigleinfos : On pensait qu'au sein du cadre de dialogue, tous les acteurs parlent d'une même voix. Est-ce qu'on peut dire qu'il y a une divergence entre les acteurs et coalitions ayant pris part à ces activités ?

Oyé Béavogui : Pas forcément de division, nous nous avons lancé la dynamique mais la plupart d'entre eux qui ont créé la Convergence des



JOURNÉE MONDIALE DE L'ÉDUCATION

Dr Lamine Dioubaté, consultant pour la relance du système éducatif guinéen, fait des recommandations

Chaque 24 janvier est célébré comme journée mondiale de l'éducation. Le but est de saisir cette opportunité pour attirer l'attention des décideurs pour se pencher concrètement sur le perfectionnement de l'éducation comme indiqué par l'UNESCO. Mais en Guinée, cette journée passe souvent inaperçue devant les trois départements concernés pour l'éducation. Dr Lamine Dioubaté, Enseignement chercheur à l'Université Général Lansana Conté et Consultant en éducation plaide pour l'augmentation du budget alloué à l'éducation pour pouvoir permettre de renforcer notre système.



ce que vous en pensez ?

Dr Lamine Dioubaté : C'est une journée historique qui s'inscrit à la fois dans la conceptualisation allant de la démocratisation de l'éducation jusqu'à l'ouverture et l'élargissement de l'éducation sur l'ensemble de la population du monde. Tout ce qui est question de l'éducation concerne l'UNESCO dans ce sens-là et ça nous permet de réfléchir sur comment repenser sur l'éducation au XXème siècle. Donc ce sont des termes qui s'inscrivent généralement dans la vision du développement des ODD d'ici 2030. C'est important que cette journée soit fêtée comme ça se doit. Je pense qu'il y a deux ans en arrière, une étude a été réalisée dont les résultats ont été présentés à New York.

tant que force d'inclusion propice à la réalisation des ODD. Comment vous voyez les efforts des autorités guinéennes dans ce sens ?

Dr Lamine Dioubaté : Il faut saluer les efforts de la Ministre de l'Enseignement supérieur à travers l'apport qu'elle est en train de faire par rapport à la qualification de l'éducation. Si vous remarquez, depuis la prise du pouvoir le 05 septembre 2021, il y a eu assez de rencontres et d'études allant dans le sens du renforcement des enseignements chercheurs mais aussi tout ce qui est réforme de programmes à l'intérieur du système éducatif. Donc les trois départements de l'éducation sont en train de travailler de concert pour qu'on ait une éducation de qualité qui puisse répondre aux aspirations futures c'est-à-dire que les programmes qui sont enseignés dans nos institutions riment avec le marché de l'emploi.

que nos diplômés soient considérés à l'extérieur du pays, il faudrait que nous injections plus d'argent en termes de revalorisation du point de vue pratique et renforcement de capacité des enseignants et formateurs.

L'Aigleinfos : Généralement la célébration de cette journée passe inaperçue en Guinée comme cette année d'ailleurs.

Dr Lamine Dioubaté : Il faudrait que cette journée comme toute autre journée, que ces trois ministères de l'enseignement organisent souvent, soit aussi célébrée. Ça permet d'informer suffisamment les professionnels de l'éducation et voire même que cela soit décentralisé dans les universités et lycées à travers le pays pour que les étudiants et élèves soient informés de l'existence de cette journée aussi capitale pour le perfectionnement de notre système éducatif. Si les autres pays organisent ces journées, il faudrait que nous aussi qu'on puisse le faire à l'interne pour qu'on puisse les vulgariser cela à tous les niveaux de façon très planifiée et stratégique pour mettre des actions plus opérationnelles. Si cela ne se fait pas, on restera toujours dans l'éternel recommencement, ce qui n'est pas.

L'Aigleinfos : Merci à vous Docteur Lamine Dioubaté, je rappelle que vous êtes consultant en éducation et Enseignant chercheur à l'Université Général Lansana Conté de Sonfonia.

Dr Lamine Dioubaté : C'est moi qui vous remercie de l'opportunité que vous m'avez offerte !

ENTRETIEN REALISE PAR SAMUEL DEMBA. D

L'Aigleinfos : L'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé le 24 janvier de chaque

journée mondiale de l'Education pour mettre en lumière le rôle de l'éducation pour la paix et le développement. Qu'est-

L'Aigleinfos : En parlant de l'UNESCO, cette organisation appelle les pays à renforcer leurs engagements politiques en

PLACEMENT DE PENDESSA SOUS MANDAT DE DÉPÔT

Ibrahima Kalil Diallo du SPPG fait part de sa déception

Le Secrétaire général du SPPG (Syndicat des Professionnels de la Presse de Guinée), Sékou Jamal Pendessa, a été placé sous mandat de dépôt le lundi 22 janvier 2024 à la maison centrale de Conakry. Un emprisonnement qui a eu le don de mettre les membres de la structure syndicale dans tous leurs états.

«Aujourd'hui, c'est une journée noire pour non seulement la liberté, mais aussi pour tous ceux qui sont épris de paix, de justice et de liberté dans notre pays. Par conséquent, nous, en tant que syndicat de la presse, garant de la liberté avec grand L, nous estimons que la lutte ne fait que commencer. En ce sens que nous allons entreprendre des actions dans les jours à venir, qui va partir de la manifestation

du 30 janvier qui est déjà programmée pour durcir le ton jusqu'à la libération non seulement de notre camarade, mais aussi jusqu'à la satisfaction totale et définitive des différents points de revendication de notre syndicat, à savoir : la fin du brouillage des médias; la réintégration des médias au niveau des bouquets de Canal+, Startimes; le rétablissement intégral et total

de l'internet, mais aussi des réseaux sociaux», a martelé Ibrahima Kalil Diallo du SPPG. Et d'ajouter: «Nous informons que toutes les antennes du syndicat de la presse à l'intérieur du pays vont entrer en mouvement à partir des heures qui vont suivre. On vient de déclarer la guerre à la presse, nous sommes prêts à la mener jusqu'au bout».

Mamadou Oury



INTERVIEW

VIOLATION DES LIBERTES FONDAMENTALES

Le FNDC invite ses militants à se tenir prêts (Billo Bah)

Après une bonne pause, le Front National pour la Défense de la Constitution n'hésitera pas à descendre dans les rues. Pour cause, le FNDC dit avoir constaté avec regret, la violation des droits fondamentaux et une envie des autorités de s'éterniser au pouvoir. Dans un entretien, le responsable des antennes et mobilisations du front a largement commenté l'actualité nationale au micro de votre hebdomadaire

L'Aigleinfos : Une délégation du FNDC a rencontré le week-end dernier, le grand Imam de la mosquée Fayçal de Conakry. Quel était l'objet de cette rencontre ?

Mamadou Billo Bah : Depuis notre retour de la tournée internationale, nous avons décidé d'initier des rencontres avec toutes les couches sociales du pays. Dans un premier temps nous avons rencontré des diplomates accrédités en Guinée, afin d'attirer l'attention de tout le monde sur notre lecture de la situation sociopolitique que nous traversons en Guinée sans précédent notamment les libertés collectives et individuelles sur toutes leurs formes, la restriction de l'internet, le bouillage des ondes des médias,... Après cette tournée dans les diplomaties, nous comptons maintenant s'intéresser à une démarche beaucoup plus sociale en allant vers les coordinations régionales, les chefs religieux et tous les leaders d'opinions leur demander de faire tout ce qui est de leur pouvoir afin de demander aux autorités actuelles pour revenir à de meilleurs sentiments.

L'Aigleinfos : Qu'est-ce que le FNDC a proposé aux chefs religieux pour une sortie de crise ?



Mamadou Billo Bah : Jusqu'au moment où nous procédons à cette interview, il n'y en rien comme information qu'on a reçu qui puisse expliquer réellement les raisons de ces restrictions notamment le cas de l'internet que personne n'ose entrer dans les détails pour parler des raisons sécuritaires. Donc comme il est de coutume au FNDC, lorsqu'il y a violation, nous démarchons toujours

auprès des leaders d'opinions. Raison pour laquelle nous sommes pour la diplomatie, le dialogue pour que nous puissions aller sur l'essentiel.

L'Aigleinfos : En parlant des médias, on apprend que des émissaires du FNDC se sont rendus au Tribunal de Première Instance de Dixinn où le Secrétaire général du Syndicat de la Presse de Guinée était

devant un juge pour son audition avant d'être déféré à la maison centrale. Au sein du front, comment le réagissez-vous face à cette détention de Sékou Jamal Pendessa ?

Mamadou Billo Bah : Le fait pour nous de se déplacer c'est une manière d'exprimer notre soutien à la presse. Lorsque la presse est inquiétée nous nous sentons concernés, et en tant que défenseurs des droits de l'Homme on ne peut pas rester indifférents face à cette situation, raison pour laquelle non seulement on avait apporté notre soutien à la manifestation du jeudi dernier mais nous continuons à être auprès de la presse dans ses initiatives pour la liberté des médias. Maintenant par rapport au placement sous mandat de dépôt du SG du SPPG, nous ne sommes pas surpris de ce qui arrive en Guinée. Nous avons été l'un des premiers de ceux qui se sont opposés aux premières heures de cette transition dans la même situation quelques mois après notre libération. Nous ne sommes pas surpris qu'il (PENDESSA) se retrouve à la maison centrale mais il est de notre responsabilité de se battre pour éviter que ce genre de situation ne puisse pérenniser.

L'Aigleinfos : Depuis un certain temps, le FNDC mobilise ses structures à la

base en leur demandant de se tenir prêtes. Est-ce qu'on peut dire que le front se prépare à exprimer son mécontentement à travers des manifestations de rues si toutefois le CNRD ne respecte pas ses engagements ?

Mamadou Billo Bah : Nous sommes à quelques mois de la fin du chronogramme établi entre la CEDEAO et le CNRD pour la retour à l'ordre constitutionnel mais jusque-là, nous n'avons constaté aucune avancée des dix points. Ce qui nous amène à pressentir de la volonté de la junte de se maintenir au pouvoir au-delà de 2024 et ça serait l'atteinte aux engagements, ce à quoi nous allons nous opposer. Mais les quelques mois qui arrivent, nous allons nous faire entendre. Raison pour laquelle avant que le délai n'arrive, nous sommes en train de mobiliser nos bases pour qu'elles soient en ordre de bataille au cas où nous demanderions d'agir pour qu'elles soient entièrement prêtes.

L'Aigleinfos : Merci à vous monsieur Mamadou Billo Bah, responsable de la mobilisation des antennes du FNDC !

Mamadou Billo Bah : C'est moi qui vous remercie !

ENTRETIEN REALISE PAR SAMUEL DEMAB. D

MÉDIAS

Les ennuis judiciaires du secrétaire général du SPPG

Après avoir été auditionné pendant 3 heures le lundi 22 janvier 2024 par le juge d'instruction du tribunal de première instance de Dixinn, le secrétaire général du Syndicat des professionnels de la presse en Guinée (SPPG), Sékou Jamal Pendessa, a été placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Coronthie. Comme il fallait s'y attendre, l'avocat du journaliste, Me

Salifou Béavogui, a fait part de sa déception.

« Voilà une liberté qui vient d'être confisquée alors qu'il ne devait pas être conduit en prison. Monsieur Sékou Jamal Pendessa est désormais poursuivi pour manifestation non autorisée et publication de données de nature à perturber l'ordre public et la sécurité. Ce sont des infractions qui ont été mises sur sa tête, qu'il n'a pas reconnues. Il a rejeté ces faits

et il a soutenu avec force détails que manifester est un droit constitutionnel. Et que d'ailleurs il n'a pas manifesté c'est à la maison de la presse qu'il a été encerclé avec ses collègues. Des journalistes ont été interpellés, quelques heures après, ils ont été libérés et leur dossier classé sans suite... On ne peut pas trouver ces infractions là, le dossier devait être purement et simplement classé parce qu'il

n'y a pas infraction. En dépit de tout, il a été conduit à la maison centrale. Le dossier est pris en flagrant délit. Ce qui suppose que le procès devrait se tenir demain ou après-demain. En tout cas, dans les meilleurs délais, si on respecte les dispositions légales du code de procédure pénale, dans moins de 24h, il doit s'expliquer à la barre», a-t-il expliqué. Pour Me Salifou Béavogui,

cette arrestation n'est qu'une de plus pour faire taire les manifestations.

« Je suis déçu, je suis désemparé parce que depuis plusieurs années, ces genres de dossiers font toujours surface. Dès qu'on veut un peu revendiquer les droits par-ci par-là, la solution elle est immédiate, vous avez beaucoup de chance de ne pas vous retrouver en prison», a-t-il indiqué.

Kéfina Diakité

DETENTION DU SG DU SPPG

« Personne n'a le monopole du désordre dans un Etat »

(Charles Wright)

Dans la journée du lundi 22 janvier pendant l'audition du Secrétaire Général du Syndicat de la Presse de Guinée, le Ministre de la Justice, garde des sceaux a débarqué au Tribunal de Première Instance de Dixinn où il y avait une forte mobilisation des journalistes pour soutenir Sékou Jamal Pendessa.



Le SG du SPPG était dans cette juridiction pour avoir appelé à une manifestation dite "déferlement humain sur Conakry" pour protester contre le brouillage des ondes des médias et le retrait des télévisions privées du bouquet Canal plus.

Soudain, le cortège du Ministre Charles Wright est arrivé sur les lieux. À sa descente de la voiture, l'ancien procureur près la Cour d'Appel de Conakry a dit aux hommes de médias présents sur les lieux que leur mobilisation ne peut pas influencer la décision qui va être prise par les juges.

« Pour ceux qui ne le savent pas ou qui l'ignorent, personne n'a le monopole du désordre dans un État, quelle que soit la profession qu'il exerce. Personne ne peut prétendre mettre la pression sur la justice pour qu'elle fasse ce que vous estimez faire, ce n'est pas possible », a-t-il prévenu.

Selon ses dires, la raison de sa venue dans cette instance est liée à une tournée qui a été organisée pour inspecter les tribunaux. L'ancien Juge de Dubréka dit également qu'il avait tenté de dissuader le Secrétaire Général du Syndicat de la Presse de Guinée afin de voir une autre alternative pour résoudre les problèmes que connaissent les médias mais en vain.

« J'ai dit à monsieur

Pendessa, je l'ai eu au téléphone pendant deux heures de temps. En tant que ministre des Droits de l'homme, je lui ai prodigué des conseils. C'est lui qui m'a appelé pour me dire que les journalistes sont séquestrés ceci et cela; je me suis même déplacé pour y aller. Je ne me mêlerai jamais du judiciaire. Les magistrats décideront ce qu'ils estiment être en conformité avec la loi. Mais ce que je lui ai dit, je vais le répéter devant vous : on peut crier; créer le scandale; monter des vidéos partout à travers le monde pour dire que la liberté d'expression est agressée en Guinée, ce n'est pas ce qui est important pour moi. Mais qu'est-ce que nous faisons pour que les choses changent? Est-ce que c'est ça la solution? Venir crier sur la justice? Aller qualifier les faits d'enlèvement, c'est ça la justice? C'est vous les juges? Pendessa a un avocat qui l'assiste. C'est normal que vous souteniez votre camarade; je le soutiens autant que vous. Aucune démarche de violence ne peut trouver la solution à un problème», a laissé entre le Ministre de la justice. J'ai dit au président de l'association professionnelle de la presse avec qui je suis en contact, ce n'est pas dans la rue. Mon bureau est grandement ouvert pour tout le monde. Personne

n'a tapé la porte de mon bureau pour qu'on parle et que j'aie refusé. C'est par respect pour vous que j'ai garé ma voiture pour venir vous regarder. Ce respect doit être réciproque. Quand on veut discuter sereinement des choses, ce n'est pas dans la rue qu'on peut trouver la solution. Mais cette démarche-là n'est pas du tout appropriée, je suis désolé de vous le dire. Monsieur le ministre on part vous voir au bureau on a tel débat à porter à votre niveau. Quand vous trouverez une insuffisance par rapport à cela, on peut dire maintenant notre dernier recours c'est de sortir faire ceci et cela», a expliqué Charles Wright.

Le Ministre de la justice n'a pas une dent contre la profession de journaliste en Guinée. D'ailleurs, il promet de respecter la liberté de la presse et de rester ouvert aux hommes de médias.

« Quel est le pays qui n'a pas besoin de sa presse? Quel est l'intérêt pour l'État aujourd'hui de créer un front avec la presse ? C'est ce que j'ai dit à Pendessa. Il m'a dit, on a tout fait, mais l'autre côté. Je lui ai dit l'autre côté qui? On ne peut pas faire de l'État son adversaire. La presse exerce dans un État. S'il y a des difficultés, moi je suis là; ma porte est ouverte. Ce que je vous demande, c'est la retenue».

Après le placement sous mandat de dépôt du secrétaire général du syndicat de la presse professionnelle de Guinée, la Haute autorité de la communication HAC a convié les patrons de presse pour discuter sur les difficultés que traversent les hommes de médias depuis belle lurette avec les autorités de la transition. La question de libération de Sékou Jamal Pendessa a également été évoquée mais rien de concret n'a cependant été arrêté. Ce confrère reste toujours en prison à la maison centrale de Coronthie.

SAMUEL DEMBA. D

AG DU RPG ARC-EN-CIEL

La gestion du CNRD peinte en noir par un cadre du parti



Le samedi 20 janvier 2024, le RPG Arc-en-ciel, l'ancien parti au pouvoir, a tenu son assemblée générale hebdomadaire à son siège national, à Gbessia, dans la commune de Matoto.

Dans son intervention de circonstance, l'honorable Mohamed Lamine Kamissoko, membre du bureau politique, est revenu entre autres sur le cas des anciens dignitaires du régime déchu qui sont en détention depuis plus d'une année maintenant. Pour lui, Kassory et Cie ne sont pas détenus par la justice guinéenne, mais plutôt par le pouvoir en place.

« La justice a demandé de libérer les gens, ils n'ont pas été libérés, alors que l'équipe de juge là a été remplacée. Un autre groupe est venu, il a travaillé sur le dossier et il a trouvé qu'il était nécessaire de mettre les gens en liberté, mais ils ont été aussi remplacés. Après, le problème a été envoyé à la cour suprême... Vous avez aussi suivi la délibération de la justice de la CEDEAO. Elle aussi, elle n'a pas été retenue. On a parlé

de souveraineté nationale, d'indépendance, ainsi de suite (...). La loi a formellement exclu l'acquisition du pouvoir par les armes. Mais comme notre peuple est un peuple qui comprend difficilement les choses, c'est pourquoi nous sommes dans cette situation. Aujourd'hui, on fait croire aux gens qu'il va y avoir le carburant. On fait venir 33 millions de litres, alors que la consommation mensuelle de la Guinée est de 70 à 75 millions de litres. Voilà que la queue a commencé dans les stations», a expliqué Mohamed Lamine Kamissoko. Il a aussi déploré ce qu'il considère comme le retour des anciennes pratiques, en évoquant pêle-mêle le manque criard de ressources, la restriction de l'accès à Internet, le mauvais traitement infligé aux journalistes. Au moment où nous mettions sous presse, le Secrétaire général du SPPG, Sékou Jamal Pendessa, était placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Coronthie pour avoir appelé à manifester.

Kèfina Diakité

Lisez le journal
numérique sur le site

KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

EMPLOYABILITE

La Guinée a désormais sa maison de formation professionnelle

Inauguration le mercredi 24 janvier 2024, de la Maison de la Formation, de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat. C'est un centre d'apprentissage et de perfectionnement initié par le département de l'Enseignement Technique, de la Formation professionnelle et de l'emploi dédié à toutes les couches sociales. C'est le premier ministre, chef du gouvernement qui a présidé la cérémonie d'inauguration de cet édifice construit dans la commune de Dixinn.

La Guinée dispose désormais d'une Maison de Formation professionnelle qui se doit d'aider toute personne dans la recherche de stages et le développement de projet d'emploi afin de promouvoir la main-d'œuvre locale. Ce centre de renforcement de capacité, vient répondre aux aspirations des jeunes étudiants en quête de compétence.

En tant que Ministre de l'enseignement Technique, de la Formation professionnelle et de l'emploi, Alpha Bacar Barry se réjouit à plus d'un titre pour la réalisation de cet édifice.

« Imaginez un lieu où les aspirations professionnelles se concrétisent, où les opportunités sont à portée de main. C'est la vision que nous avons concrétisée avec les Maisons de la Formation, de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat (MFEE).

Que vous cherchiez à vous former, à trouver un emploi ou à développer votre projet entrepreneurial, les MFEE sont là pour vous accompagner. Leur mission est d'aider toute personne en âge de travailler à élaborer son projet professionnel, à être guidée dans sa recherche de stage ou d'emploi, et à concrétiser son projet entrepreneurial.

Pour les employeurs, les MFEE se positionnent comme un partenaire privilégié pour identifier et qualifier la main-d'œuvre locale en fonction de leurs besoins », a exprimé ce professeur d'université.

Selon la politique du gouvernement, l'année 2024 sera consacrée à la



formation et l'employabilité des jeunes. Dans ses engagements avec le chef du gouvernement, le ministre Alpha Bacar Barry a promis de se mettre au diapason pour répondre à la satisfaction du Premier ministre.

« Monsieur le Premier ministre, conformément aux priorités et orientations du gouvernement en matière d'emploi et d'insertion socio-professionnelle des jeunes, je peux vous assurer aujourd'hui que cette maison représente la première étape du déploiement du Programme Accéléré pour l'Emploi (PAE) visant à la création de 20.000 emplois, auquel vous êtes particulièrement attaché.

Pour rappel, le PAE est structuré autour de trois axes principaux.

Le premier axe est l'aide directe à l'emploi. Il est prévu de soutenir la création de 6 000 emplois salariés aidés dans des entreprises privées et publiques et la création de 6 000 emplois salariés temporaires grâce à la réalisation de Chantiers HIMO.

Le deuxième axe a pour objectif d'accompagner et de promouvoir la croissance de 1 000 MPME existantes pour la création de 3 000 emplois permanents.

Le troisième axe va mettre en place un ensemble de mesures d'appui à la professionnalisation et à l'auto-emploi. Grâce à ces mesures, nous prévoyons de renforcer ou de créer 5 000 emplois.

Dans les prochaines semaines, mon département, à travers l'AGUIPE, va lancer dans le cadre de l'Axe 1 du PAE, un appel à candidature via la plateforme « servir224 » pour la sélection de 6000 jeunes Guinéens qui bénéficieront d'un accompagnement vers l'accès à l'emploi salarié aidé dans les établissements et entreprises publics et privés.

Cette première MFEE est entièrement financée sur des ressources publiques », a-t-il défendu.

C'est le premier ministre qui a présidé la cérémonie. Dr Bernard Goumou a instruit au Ministre de l'enseignement technique,

de la formation professionnelle et de l'emploi de valoriser les candidatures féminines pour l'insertion des femmes dans le milieu professionnel. Il souhaite également que ce projet soit élargi dans tout le pays.

« Quand on veut lancer une économie, l'un des piliers c'est la relance de l'emploi. C'est pourquoi en 2024, en plus des vingt-mille emplois prévus au niveau de la fonction publique, nous avons demandé au Ministre et à ses collègues de créer aussi vingt mille

emplois dans le secteur privé. Cet événement est un jalon important dans notre plan de promotion économique et de la prospérité. Je veux dire que si au niveau de l'administration publique le quota féminin est de 30%, nous demandons que cela puisse aller à 35% au service de la Maison de la formation et de l'entrepreneuriat. Et pour cette première année, l'Etat financera la plupart des charges à travers le budget national. Nous demandons à nos partenaires de nous accompagner pour la relance de notre économie. Notre économie a été touchée dans la nuit du 17 au 18 décembre dernier, c'est pourquoi nous vous demandons de nous aider à relancer notre économie », a plaidé Dr Bernard Goumou.

Après la commune de Dixinn, le Ministre Alpha Bacar Barry annonce dans les prochains jours, la disponibilité de la maison de formation professionnelle de Kaloum. Ce projet, est le fruit d'une synergie d'action entre l'AGUIPE et l'ONFPP.

SAMUEL DEMBA. D

« Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien. »

ARMÉE GUINÉENNE

Le colonel Mamadi Doumbouya élevé au grade de général de corps d'armée

Le colonel Mamadi Doumbouya, le président de la transition, a été élevé au grade de général de corps d'armée. C'était le mardi 23 janvier 2024, à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux de nouvel an au palais Roi Mohammed V, qui fait office de présidence de la république depuis le coup d'État perpétré contre le professeur Alpha Condé le 5 septembre 2021.



« Je tiens à exprimer ma gratitude envers mes frères d'armes pour leur dévouement et leur engagement à l'endroit de notre Nation. Leur soutien indéfectible et leurs vœux de Nouvel An témoignent de l'unité qui caractérise nos Forces armées. Ensemble, nous avons traversé des défis, et c'est grâce à cette solidarité que nous renforçons la stabilité et la sécurité de notre pays.

Ensemble, unis et forts, nous poursuivrons notre chemin vers un avenir plus prometteur.

Avec gratitude,

Général de Corps d'Armée.

S.E Mamadi Doumbouya . Chef de l'Etat», a écrit sur sa page Facebook, le désormais Général Mamadi Doumbouya.

À noter que dans un décret lu à la télévision nationale le même jour, le président de la transition a nommé le colonel Mouctar Kaba au poste de

commandant du Groupement des Forces spéciales, avec pour adjoint le lieutenant-colonel Elhadj Baba Barry. Il faut rappeler que c'est à la tête de cette unité d'élite de l'armée guinéenne que le colonel Mamadi Doumbouya (général de corps d'armée depuis le mardi 23 janvier 2024) est parvenu à éjecter du pouvoir le professeur Alpha Condé, premier président démocratiquement élu de la Guinée indépendante. Au lendemain de sa prise du pouvoir, il promit d'organiser des élections libres et transparentes, de la base au sommet, pour remettre le pouvoir aux civils. Deux ans après, nombreux sont les acteurs sociopolitiques qui soupçonnent le CNRD et son président de vouloir s'accrocher au pouvoir contre la volonté de la majorité des Guinéens.

Kèfina Diakité

PROCÈS DES ÉVÉNEMENTS DU 28 SEPTEMBRE

Le témoignage de Fatou Siké Camara, ex DG du CHU Donka

Dr Fatou Siké Camara, l'ex directrice générale du CHU Donka, était le mardi 23 janvier 2024 à la barre du tribunal criminel de Dixinn délocalisé à Kaloum pour témoigner au procès des événements tragiques du 28 septembre 2009.



«Ce jour 28 septembre m'a trouvé à la maison vu que c'était un jour férié. Mais la première victime de l'hôpital Donka était de mon quartier à Dixinn, juste en face du stade. Il était le fils de notre imam donc sa famille est venue chez moi pour solliciter une aide en m'annonçant que leur enfant a été blessé à partir du stade du 28 septembre. Immédiatement je leur ai demandé de se rendre aux urgences de Donka pour les soins, sans savoir exactement ce qui se passait. Quelque temps après, j'ai entendu des mouvements dans le quartier, et des perturbations. On me disait que ça tirait au stade, donc j'ai immédiatement appelé l'ambulancier du jour, afin de me rendre pour que je puisse comprendre ce qui se passe. Dès mon arrivée à l'hôpital, je me suis rendue aux urgences où toute l'équipe était déjà en place. Nous avons vu beaucoup de blessés venir dans des états très insupportables. Heureusement le chef de service des urgences était là, et lui et son équipe venaient de bénéficier d'une formation avec le comité international de la Croix-Rouge pour déclencher le plan d'urgence. Dès que le nombre de blessés a atteint 25, moi j'ai trouvé que les ambulances de

la Croix-Rouge qui continuaient à envoyer les blessés et les équipes d'urgence étaient vraiment mobilisées. Ce que ce nous avons vu ce jour, j'étais vraiment sidérée on s'est retrouvé devant une véritable boucherie humaine.

On avait réuni toutes les ressources matérielles pour les soins des blessés, la CICR avait installé une caisse dans la salle d'urgence avec tous les produits pharmaceutiques. Malheureusement le stock de la pharmacie de médicaments qui était à l'hôpital ne pouvait plus tenir la prise en charge des blessés » se rappelle Fatou Siké Camara.

Débordée, elle dévoile une forte mobilisation dans ce service médical avec plus de 500 situations...32 services et unités confondus se sont mobilisés pour venir renforcer les équipes d'urgence. Nous étions débordés car en une journée nous avons réussi plus de 500 blessés, situation à laquelle aucun de nos professionnels de santé que nous sommes n'avait été confronté ainsi. J'ai immédiatement appelé ma hiérarchie notamment le Ministre de la Santé pour lui dire que nous sommes dans une situation d'urgence, et que nous avons besoin d'assistance en produits

pharmaceutiques. Quelque temps après, le Ministre de la Santé est arrivé il m'a trouvée dans la salle des urgences, on lui a expliqué la situation ainsi il est ressorti pour se rendre à la pharmacie centrale. Et effectivement le lendemain, nous avons réussi les produits pour continuer la prise en charge, on était accompagné également par nos partenaires de la santé notamment l'OMS, l'UNICEF, le CICR... Quand on a capitalisé le nombre de victimes, on était dans les 815 blessés au total, on avait des registres à chaque fois que les blessés qui sont venus ont bénéficié des soins ambulatoires et la prise en charge était gratuite, sous la demande du ministre de la Santé également qui a mis en place un comité de sanitaires composé des professionnels et des partenaires de la santé. Notre rôle ce jour a été de soigner les malades, de soulager la douleur des victimes et de sauver des vies humaines», a déclaré Dr Fatou Siké Camara, directrice générale du CHU Donka au moment des faits.

Mamadou Saidou

SCISSION DES COMMUNES DE CONAKRY

Ce qu'en pense Abdoulaye Bah de l'UFDG

Dix nouvelles communes urbaines ont été récemment créées dans le Grand Conakry. Une loi a été adoptée dans ce sens par le Conseil national de la transition le 18 janvier 2024. L'ancien président de la délégation spéciale de Kindia, Abdoulaye Bah, cadre de l'UFDG, s'est exprimé sur le sujet..



Les dix nouvelles communes urbaines qui ont été créées dans le Grand Conakry sont: les communes de Ratoma,

Lambanyi, Sonfonia issues de la commune de Ratoma; les communes de Matoto, Gbessia, Tombolia issues de la commune de Matoto; les communes de Dubréka

et Kagbelen issues de la commune de Dubréka; les communes de Maneah et Sanoyah issues de la commune rurale de Maneah. Comme il fallait s'y

attendre, ce redécoupage administratif a été diversement apprécié et commenté par des acteurs politiques du pays. Le président du PEDN, Lansana Kouyaté, a salué cet acte posé, à l'initiative du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Pour lui, cela permettra de rapprocher les citoyens de leur administration. Abdoulaye Bah de l'UFDG a lui aussi réagi à cette scission des communes de Conakry. Contacté lundi par nos confrères d'Africaguinée, l'ancien président de la délégation spéciale de Kindia a déclaré que sur le plan juridique, le CNT n'est pas habilité à voter cette loi.

«Même si la commune de Ratoma est scindée en dix communes, cela ne fera pas perdre à l'UFDG ses militants », fait observer ce

proche de Cellou Dalein Diallo.

Au lendemain de sa prise du pouvoir, le colonel Mamadi Doumbouya a promis et juré d'organiser des élections libres et transparentes, de la base au sommet (communales, législatives, présidentielle). Des élections auxquelles aucun membre d'un organe de la transition (président de la transition, CNRD, CNT, Gouvernement) ne sera candidat. Un accord a été trouvé avec la CEDEAO sur une durée de 2 ans à partir de janvier 2023. Mais depuis un certain temps, des acteurs sociopolitiques soupçonnent, à tort ou à raison, les tombeurs d'Alpha Condé d'avoir un agenda caché et de vouloir s'accrocher au pouvoir contre la volonté de la majorité des Guinéens.

Kèfina Diakité

REDÉCOUPAGE ADMINISTRATIF EN GUINÉE

Le président du PEDN s'exprime sur le sujet

Pour Lansana Kouyaté, le président du PEDN, le redécoupage administratif, à l'initiative du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, est nécessaire pour mieux diriger la Guinée.

«D'aucuns se demanderont est-ce que c'est nécessaire ? Oui, c'est nécessaire parce que le pays pourrait être bien dirigé. Il ne faut pas seulement la re composition administrative mais, il faut surtout que l'administration

se rapproche des citoyens, c'est pourquoi c'est normal. Est-ce que c'est le bon moment ? Oui. Si nous voulons des élections claires et transparentes, il faut qu'on fasse ces découpages. Parce qu'on parle de RAVEC (recensement administratif à vocation d'état civil) et on n'a pas ça en Guinée. Tous les grands pays du monde en ont. Par exemple aux USA, chaque Américain et même les non Américains, chacun a un papier où est inscrit un chiffre et c'est ce chiffre qui se trouve à l'administration fédérale américaine. Si à chaque



élection on doit faire des recensements, à quoi ça sert ? Le RAVEC (recensement administratif à vocation d'état civil) permet beaucoup de choses mais c'est de ça

que la liste électorale sera désormais tirée. (...). Aujourd'hui donc avec le découpage ici à Conakry comme à l'intérieur du pays, on doit avoir plus de clarté pour ceux qui ont déjà

une identité nationale. Ce n'est pas seulement la carte d'identité. Alors ce que le gouvernement peut faire, nous donnerons nos avis », a soutenu le samedi dernier l'ancien Premier ministre Lansana Kouyaté.

Kèfina Diakité

Lisez le journal numérique sur le site

KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

GESTION DES CORPS DES VICTIMES DU 28 SEPTEMBRE 2009

Pr Hassane Bah apporte des précisions

Le lundi 22 janvier 2024, le Professeur Hassane Bah, médecin légiste, membre de la commission d'enquête, a témoigné à la barre du tribunal criminel délocalisé à la cour d'appel de Conakry, pour apporter des précisions sur la gestion des corps des victimes du 28 septembre 2009.

«Le 28 septembre (2009), aux environs de 18 heures, j'ai reçu un appel d'un médecin militaire en fonction au services de santé des armées. Il m'a dit ceci: docteur, la hiérarchie militaire me charge de vous dire d'aller à la morgue de l'hôpital Ignace Deen, de recevoir les corps des personnes décédées ce matin au stade du 28 septembre et de les mettre à la chambre froide. Dès que j'ai reçu cet appel, je me suis déplacé, j'habite la banlieue de Conakry, pour arriver à Ignace Deen. J'ai fait à peu près 30 à 45 minutes. Je suis arrivé à Ignace Deen aux environs de 19 heures, dans l'arrière cour de la morgue pour ceux qui connaissent l'hôpital Ignace Deen qui fait face à la mer. J'ai trouvé des collègues médecins militaires. Ils étaient tous en tenue, ils travaillent aux services de santé des armées. Il (le médecin militaire qui lui a appelé) me dit: Docteur il y a eu morts d'hommes ce matin, c'est pour cette raison que vous allez vous occuper de la réception de ces corps. Pendant que nous étions arrêtés dans l'arrière cour de la morgue, nous avons reçu le premier camion militaire. À



son bord, il y avait 21 corps accompagnés par des hommes en tenue. Ils ont commencé à descendre les corps et entre-temps, j'ai demandé aux préposés de la morgue, aux étudiants en médecine qui étaient en stage et à tout le personnel de mettre un dispositif en scène pour pouvoir recevoir les corps et les envoyer dans la chambre froide. Après avoir reçu ces 21

corps, je rappelle que la morgue de Ignace Deen a une capacité de dix corps et c'est une morgue qui reçoit les décès hospitaliers et extra-hospitaliers. Donc, au moment où ces corps sont arrivés, il y avait naturellement d'autres corps qui étaient déjà dans la chambre froide. Il fallait faire un réaménagement pour pouvoir loger ces corps qui viennent d'arriver. Quelques minutes

après, il y a eu un deuxième camion qui avait à son bord 7 corps. Et toute suite, j'ai informé les collègues militaires pour leur dire que j'aurai un problème de place pour une capacité de dix corps, j'ai déjà 28 plus les corps qui étaient là, ça me pose un problème. J'ai essayé avec les préposés de la morgue de faire un réaménagement pour encore recevoir les corps. Pendant

que je faisais cet aménagement pour recevoir les corps, il y a eu un troisième camion qui a déposé 15 corps. Ce qui fait un total de 43 corps. 43 corps dans un espace de 10 places c'est très difficile pour ne pas dire impossible. J'ai aussitôt réquisitionné la morgue de Donka pour leur dire d'envoyer quelques corps là-bas. Et nous avons retourné quelques corps à la morgue de l'hôpital Donka et avec les décès qui ont suivi parce qu'il y a eu d'autres personnes hospitalisées dans les services de l'hôpital Donka qui sont décédés les jours suivants. On a eu un total de 34 corps logés à la morgue de Donka et 24 corps à l'hôpital Ignace Deen. Alors 43 corps déposés par des militaires, on a eu 6 corps décédés aux services des urgences médico-chirurgicales de Donka. Un (1) qui est décédé en chirurgie générale, un autre malade en chirurgie thoracique et un corps déposé par les sapeurs-pompiers. Ça c'était au lendemain des événements du 28 septembre. À J3 (troisième journée après les événements), nous avons eu deux corps déposés par le CICR, deux corps déposés par le service de la neuroscience. Donc, on a eu à J2 56 corps. À J3, un corps a été déposé par le service de neurochirurgie donc on a eu 57 corps et à J5 un autre décès au service de neurochirurgie ce qui fait 58 corps. Ce sont les 58 corps qui ont été reçus et gérés dans les deux morgues de l'hôpital Ignace Deen et Donka. Après avoir reçu ces 58 corps, le premier problème c'est comment loger 58 corps avec une capacité de 10 à Ignace Deen et plus ou moins 14 à Donka. On avait une chambre froide de dix plus une petite chambre de 4. Alors à Ignace Deen et à Donka, c'est le service de médecine légale qui a géré les corps. Nous avons mis en place un protocole et nous avons essayé dans un premier temps de mettre les corps deux à deux en fonction de la corpulence des corps. Ce qui fut fait à Ignace Deen et à Donka. On a libéré le plus vite les décès hospitaliers. Il fallait informer les familles qui avaient des suites de maladies hospitalisées, on les invite à venir chercher les corps pour avoir de l'espace», a témoigné le Pr Hassane Bah.

BURKINA FASO

L'avocat Guy-Hervé Kam arrêté à Ouagadougou pour des raisons inconnues

Une arrestation inexplicable de plus au Burkina Faso. Après l'homme politique Ablassé Ouédraogo et le défenseur des droits de l'homme, Daouda Diallo, l'avocat Guy-Hervé Kam a été interpellé mercredi 24 janvier au soir à Ouagadougou sans raison

apparente. Son mouvement politique accuse les autorités de transition d'être derrière cet « énième enlèvement extra judiciaire ». Mercredi soir, un peu avant minuit à l'aéroport de Ouagadougou, Me Guy-Hervé Kam a été interpellé par deux hommes en civil alors qu'il

débarquait du vol Air Burkina en provenance de Bobo-Dioulasso. Les individus l'ont ensuite embarqué dans une voiture banalisée.

Pas de motif pour l'arrestation Ce n'est qu'une heure plus tard que sa famille a reçu un appel de l'interpellé. Via son propre portable, il a prévenu ses proches et notamment son épouse qu'il se trouvait à la Sûreté nationale et qu'il allait bien, sans pour autant pouvoir dire quel était le motif de son arrestation.

Depuis, aucune nouvelle de ce ténor du barreau burkinabè, ancien membre du Balai citoyen, devenu depuis coordonnateur national du mouvement politique Sens. Ce mouvement a publié, jeudi 25 janvier au matin, un communiqué retraçant les

circonstances de cette arrestation et qui interpelle les autorités de la transition, qu'il accuse d'être derrière cet « énième enlèvement extra judiciaire ».

« Obligation » de protection Selon lui, les autorités « ont l'obligation de protéger les citoyens sur l'ensemble du territoire national ». À ce titre, le mouvement politique tient les autorités de la Transition responsables de cette situation et les exhorte à relâcher sans délai l'avocat.

Selon nos informations, une délégation constituée de proches ou de membres de son parti doivent se rendre dans la journée à la Sûreté nationale pour tenter d'entrer en contact avec une autorité ou Guy-Hervé Kam lui-même.

RFI

CAN 2023

La Guinée affronte la Guinée équatoriale en huitième de finale

Le Syli national de Guinée a terminé à la 3ème place du groupe C de la CAN 2023, avec 4 points, derrière le Sénégal (9 points) et le Cameroun (4 points). En huitièmes de finale, les poulains de Kaba Diawara croiseront le fer avec la Guinée-Équatoriale pour essayer de s'ouvrir les portes des quarts de finale.

La phase de groupe de la 34ème édition de la CAN de football se poursuit en Côte d'Ivoire avec des fortunes diverses pour les équipes nationales participantes. La Guinée a évolué dans le groupe C (basé à Yamoussoukro), en compagnie du Sénégal, du Cameroun et de la Gambie.

Le lundi 15 janvier 2024, la Guinée a fait sa première sortie. En l'absence de Serhou Guirassy et de Naby Keita pour cause de blessure, les poulains de Kaba Diawara et les Lions indomptables du Cameroun se sont quittés sur un score de parité (1-1). C'est Mohamed Bayo qui a ouvert le score à la 10ème minute du jeu. Malheureusement, à la fin de la première mi-temps, le



capitaine du Syli national, François Kamano, se fera expulser suite à une vilaine faute sur un joueur camerounais. Au retour des vestiaires, en

supériorité numérique, les hommes de Rigobert Song n'ont pas eu de mal à égaliser, à la grande joie de leurs supporters.

Le vendredi 19 janvier, au

compte de la deuxième journée, la Guinée s'est imposée 1-0 face à la Gambie. Le mardi 23 janvier 2024, au compte de la troisième journée, la

bande à Naby Keita s'est fait battre 2-0 par les Lions de la Teranga emmenés par Sadio Mané.

Le Syli national de Guinée terminera finalement à la 3ème place du groupe C, avec 4 points, derrière le Sénégal (9 points) et le Cameroun (4 points). En huitièmes de finale, les poulains de Kaba Diawara croiseront le fer avec la Guinée-Équatoriale pour essayer de s'ouvrir les portes des quarts de finale.

À rappeler que cette 34ème édition de la CAN de football se disputera jusqu'au 11 février 2024 dans 5 villes: Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, San Pédro et Korogho. Bonne chance au Syli national de Guinée.

Kèfina Diakité

CAN 2023

Le calendrier des huitièmes de finale

La phase de groupe de la CAN 2024 a pris fin mercredi 24 janvier et on connaît désormais les 16 pays qualifiés pour les huitièmes de finale de la CAN 2024. Le miracle ivoirien a eu lieu et les Éléphants se sont qualifiés grâce à la défaite de la Zambie face au Maroc (0-1) Mais la Côte d'Ivoire, qui a limogé son sélectionneur mercredi, va devoir faire beaucoup mieux que lors du premier tour pour réussir l'exploit de sortir le Sénégal, champion d'Afrique en titre et intraitable depuis le début de la CAN avec trois victoires en trois matches.

Le choc Nigeria-Cameroun vaudra également le détour entre deux équipes se sont croisées au même stade

de la compétition à la CAN 2019 en Égypte. Les Super eagles étaient sortis vainqueurs du duel (3-2).

Épatante au premier tour, la Guinée équatoriale, avec le meilleur buteur de la compétition, Emilio Nsue (5 buts), affrontera la Guinée et voudra rester sur sa lancée du premier tour en ayant terminé première d'une poule où logeaient la Côte d'Ivoire et le Nigeria. En trois participations, le Nzalang Nacional a toujours atteint les quarts de finale.

Miraculée au premier tour, l'Égypte, recordman des titres (7), devra sortir le grand jeu pour se défaire de la RD Congo qui a l'air d'en avoir gardé sous la semelle au premier tour.

La faillite des gros comme

l'Algérie, la Tunisie, le Ghana a accouché d'affiches surprises comme Angola-Namibie ou Cap-Vert-Mauritanie des petits derbys entre invités surprises.

Le match des outsiders pour le titre sera aussi un beau derby de l'Afrique de l'Ouest entre le Mali et le Burkina Faso.

Le calendrier des huitièmes de finale (Horaires en TU)

Samedi 27 janvier

17h : Angola- Namibie, Stade de la Paix (Bouaké)

20h: Nigeria-Cameroun, Stade Felix Houphouet-Boigny (Abidjan)

Dimanche 28 janvier

17h : Guinée Équatoriale-Guinée, Stade Alassane-

Ouattara (Ebimpé)

20h : Égypte- RD Congo, Stade Laurent-Pokou (San Pedro)

Lundi 29 janvier

17h : Cap-Vert-Mauritanie, Stade Felix Houphouet-Boigny (Abidjan)

Suivez toute l'actualité internationale en téléchargeant l'application RFI

20h : Sénégal-Côte d'Ivoire, Stade Charles Konan Banny (Yamoussoukro)

Mardi 30 janvier

17h: Mali-Burkina Faso, Stade Amadou Gon-Coulibaly (Korogho)

20h: Maroc-Afrique du Sud, Stade Laurent-Pokou (San Pedro)

RFI

Les patriotes toujours parlent de mourir, mais jamais de tuer pour leur patrie.

Bertrand Russell